

Dernier jour pour profiter de la consultation « bilan et vigilance »

La consultation « bilan et vigilance », qui s'adresse aux personnes vulnérables ou atteintes d'une affection longue durée (ALD), prend fin le 30 juin 2020 au soir. Il ne vous reste pas beaucoup de temps pour en profiter.

Une consultation pour les personnes vulnérables et les malades chroniques

C'est le 30 juin 2020 au soir que prend fin le dispositif « bilan et vigilance ». Instaurée par le décret du 27 mai 2020, cette consultation complexe, réalisée par les médecins généralistes, s'adresse aux personnes vulnérables susceptibles de développer une forme grave de Covid-19, qui n'ont pas eu de consultation avec leur médecin traitant pendant le confinement ou qui ont été adressées après un séjour à l'hôpital.

Sont concernés par cette consultation les patients de 65 ans et plus, les patients ayant eu des antécédents cardiovasculaires, présentant une pathologie chronique respiratoire (broncho pneumopathie obstructive, asthme sévère, fibrose pulmonaire, syndrome d'apnées du sommeil, mucoviscidose notamment), une insuffisance rénale chronique dialysée, atteints de cancer évolutif sous traitement, présentant une obésité ou atteints d'une immunodépression congénitale ou acquise. Cette consultation, prise en charge à 100% par l'Assurance maladie, est cotée 46 euros.

« Bilan et vigilance » : le dispositif n'a finalement pas été prorogé

Proposée depuis fin mai 2020, cette consultation d'un nouveau type n'a donc pas été prorogée. Aucun décret contenant une nouvelle date limite n'ayant été publié depuis, elle prendra fin le 30 juin 2020 au soir, comme le prévoit le décret du 27 mai 2020, qui l'avait mise en place.

La prorogation ou non de ce dispositif a fait l'objet de débat au sein du ministère de la Santé. Lors de son audition devant les sénateurs le 11 juin 2020, Olivier Véran, le ministre de la Santé, avait laissé planer le doute. « Il y a un bilan qui est en cours sur l'utilisation de cette consultation. S'il y a lieu de la poursuivre, évidemment que nous la poursuivrons. Il n'est pas pour l'instant prévu de la prolonger. C'est une mesure temporaire. Cela correspond au souhait d'inciter les patients à retourner chez leur médecin, notamment pour des consultations de rattrapage pour des maladies qui sont habituellement prises en charge à 100%. Nous ferons le bilan de tout cela, et tout ce qui devra être prolongé le sera », avait-il déclaré.